

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**BIO KILL EXTRA micro-fast**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Insecticide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Jesmond Holding AG

Baarerstrasse 8

CH-6300 Zug, Switzerland

N° de téléphone +43 1 368 51 85 0

N° Fax +43 1 368 00 50

e-mail office@jesmond.com

**Service émetteur / téléphone**

+43 1 368 51 850

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

office@jesmond.com

**Producteur:**

**Adresse**

STEINFELS-SWISS

St. Gallerstraße 180

CH-8411 Winterthur

Telefon-Nr. +41 522344444

Fax-Nr. +41 522344401

e-mail: info@steinfels-swiss.ch

**Distributeur Suisse:**

**Adresse**

A. MARCHON SA

Route D'Agy 7

CH - 1763 Granges Paccot Fr

Tel. +41 264608899

Fax. +41 264608889

Email: info@marchon.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH09

#### Mention d'avertissement

-

#### Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus (Déclaration du fabricant).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Caractérisation chimique

ZW - Mélange (EW) d'émulsion à phase aqueuse et (CS) suspension encapsulée

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin</b>			
	26046-85-5 247-431-2 - -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0,10	% en poids
2	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>			
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 0,005 - < 0,05	% en poids
3	<b>pralléthrine</b>		cf. note bas de page (1)	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

23031-36-9 245-387-9 607-431-00-9 -	Acute Tox. 3*; H331 Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0,01	% en poids
--	--	------	------------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16 (\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)  
(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 100	M = 100
2	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
3	-	-	M = 100	M = 100

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3	640 mg/kg de poids corporel		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

#### Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

**Pour les non-secouristes**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservé les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

**8.2 Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Equipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,35	mm
Temps de passage	>	30	min

### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des risques à prévenir liés aux conditions de travail, en conformité avec les normes Européennes et en accord avec le fournisseur de l'EPI.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
blanchâtre	
<b>Odeur</b>	
neutre	
<b>pH</b>	
Valeur	5,76
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 100 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Valeur	maxi 390 °C
<b>Propriétés comburantes</b>	
non oxydant	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité</b>	
Le produit n'est pas inflammable selon les critères énoncés sous 2.6 (CLP).	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

Donnée non disponible.

## Pression de vapeur

Donnée non disponible.

## Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

## Densité relative

Donnée non disponible.

## Densité

Valeur	1,005	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C

## Solubilité dans l'eau

Remarque/s dispersible

## Solubilité

Donnée non disponible.

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
	log Pow		6,8
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
	log Pow	env.	49

## Viscosité cinématique

Valeur	10 - 100	mPa*s
Température de référence	20	°C
Type	dynamique	

## Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

### Autres informations

Taille des particules:

D (v, 0.5) 1.75 µM

D (v, 0.9) 3.26 µM

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

stable à 25 °C.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	BIO KILL EXTRA micro-fast		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat (femelle)		
Méthode	OCDE 425		
Source	Product Safety Labs, Dayton, USA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	Pesticide Manual		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	BIO KILL EXTRA micro-fast		
CL 50	>	5,03	mg/l
Durée d'exposition	4 h		
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OCDE 403		
Source	Product Safety Labs, Dayton, USA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Donnée non disponible.			

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

## Danger par aspiration

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
CL50		0,0027	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
CL50		0,012	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel		
Source	Pesticide Manuel		

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
CE50		0,0043	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
CE50		0,0062	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Pesticide Manuel		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
NOEC		0,00047	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
NOEC		0,00065	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

#### Toxicité pour les algues (aigüe)



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
Évaluation		n'est pas biodégradable facilement	

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin	26046-85-5	247-431-2
log Pow		6,8	
2	pralléthrine	23031-36-9	245-387-9
log Pow		env. 49	

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**

Code de déchets 02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit .

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	(1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle / 1R-trans phenothrin

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

	pralléthrine
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	m-phenoxybenzyl (1R-trans)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate / 1R-trans phenothrin prallethrin
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	m-phenoxybenzyl (1R-trans)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate / 1R-trans phenothrin prallethrin
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** BIO KILL EXTRA micro-fast

**Code produit:** EA0000ea01BKEMFRTU

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 15.11.2022

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 02.01.2019

**Région:** CH

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .		N° 3		
le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			E2	
<b>RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides</b>				
Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.				

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 665418